



## COMMUNE DE SAINT-LOUBÈS

### FICHE PRATIQUE D'URBANISME

#### FICHES PRATIQUES

**destinées à l'élaboration des pièces nécessaires au dépôt d'une autorisation de travaux (permis ou déclaration)**

Vous avez un projet de construction neuve ou d'extension de votre habitation ? Vous souhaitez modifier l'utilisation de locaux existants ?

Il vous faut déposer une demande de travaux : permis de construire ou déclaration préalable. Vous trouverez dans l'encadré de chaque fiche pratique quel demande effectuer en fonction des travaux que vous souhaitez réaliser.

### GAGNONS DU TEMPS !

Votre dossier de demande de permis de construire doit être composé du formulaire de demande complété et accompagné de documents et plans décrivant votre projet.

L'exactitude et la qualité des documents fournis (plans, photos, dessins) évitera des retards dus à des demandes de pièces complémentaires.

**Ce guide, destiné aux cas les plus courants, vous aidera à fournir des documents précis et complets, facilitant ainsi leur compréhension par les personnes chargées d'étudier votre dossier.**

Déposé en Mairie ou envoyé avec accusé de réception, le dossier est ensuite examiné par le service instructeur qui vérifie sa recevabilité. Si le dossier est complet, le délai d'instruction est notifié au demandeur. Ce délai tient compte de la consultation des services intéressés par ce projet. L'examen technique permet ainsi de vérifier sa conformité aux règles d'urbanisme.